

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LUNDI 2 MAI 2022, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur Simon Deschênes, Maire	
Madame Myriam Belley	conseillère district n° 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Simon Lemieux	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Richard Bujold	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Est absent :

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Madame Sylvie Lepage	Greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

22-05-124

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en corrigeant la date de l'extraordinaire pour le 19 avril 2022 au lieu du 21 avril 2022.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

22-05-125

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

22-05-126

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2022

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2022, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

4.- Information**4.1 Projet de pumptrack**

C'est maintenant officiel, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts aura sa piste de pumptrack. L'annonce a été faite ce matin par communiqué. Une enveloppe de 294 174 \$ est prévue pour la réalisation de ce projet. Les principaux bailleurs de fonds sont Développement économique Canada, organisme fédéral chapeauté par la ministre responsable de la Gaspésie, Diane Lebouthillier, ainsi que le ministère des Sports de Pascale St-Onge. La SADC de la Haute-Gaspésie a aussi participé au projet en absorbant les coûts de l'étude de préfaisabilité.

La piste de vélos sera aménagée près du skatepark au Parc multisports. Aucun échéancier n'est prévu mais les appels d'offres seront lancés le plus rapidement possible.

4.2 Camp de jour

Il y aura un camp de jour cet été à Sainte-Anne-des-Monts. L'organisme *Concertaction jeunesse*, supervisé par un comité de citoyens, d'organismes du milieu et d'intervenants du réseau de la santé et des services sociaux veillera au bon fonctionnement de la nouvelle mouture du camp de jour qui sera offert du 4 juillet au 12 août. Ainsi, le camp de jour pourra compter sur une ressource qui pourra encadrer les jeunes animateurs grâce au CISSS-Gaspésie afin qu'ils aient tous les outils nécessaires pour bien s'occuper des enfants, peu importe leur réalité. La Ville de Sainte-Anne-des-Monts assure l'aide financière ainsi que le soutien en matière d'infrastructures pour la poursuite des activités du camp de jour cet été.

Merci à Ariane Lévesque pour le travail dans ce dossier. Au nom du conseil municipal, merci à tous les organismes qui ont contribué à la poursuite du camp de jour avec une formule renouvelée.

4.3 Maison Gilles-Carles

Une maison de répit Gilles-Carle ouvrira officiellement ses portes en juin à Sainte-Anne-des-Monts. Il s'agira de la dixième maison du genre au Québec et la première en Gaspésie. C'est l'association *La Croisée*, en collaboration avec la Fondation Lise-Lemieux, qui chapeauteront cette nouvelle maison.

Avec une capacité d'accueil de huit personnes, l'endroit est destiné à offrir un peu de répit aux proches aidants de personnes malades. Ces derniers pourront y séjourner de quelques heures jusqu'à deux semaines.

4.4 Crues printanières

À cause de l'importante quantité de neige reçue cet hiver, il est à prévoir que les crues printanières soient elles aussi importantes. Le maire demande aux citoyens d'être vigilants et à l'affût des consignes de la Sécurité publique.

5.- Administration**5.1 Mandat à Me Jean-François Roy - infraction au 8, des Roselins**

CONSIDÉRANT qu'un constat d'infraction a été émis au propriétaire du 8, des Roselins le 5 février 2021 pour avoir laissé un bâtiment incendié abandonné depuis 2016 et posant un danger pour les personnes et en laissant un accès non sécurisé à une piscine creusée abandonnée;

CONSIDÉRANT que malgré le délai accordé au propriétaire, aucune démarche visant la conformité n'a été entamée et la situation n'a pas changé;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu d'entreprendre des procédures judiciaires à l'égard du propriétaire afin qu'il se conforme à la réglementation de la Ville;

22-05-127

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater Me Jean-François Roy afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires requises à l'encontre du propriétaire du 8, des Roselins.

ADOPTÉE

22-05-128 5.2 Autorisation de paiement des sommes dues à Serge Chenel

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Serge Chenel en date du 10 avril 2022;

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Serge Chenel dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 413,50 heures de salaire et avantages dus à monsieur Serge Chenel.

ADOPTÉE

22-05-129 5.3 Embauche de Adam Simard au poste d'opérateur de machinerie lourde, poste régulier à temps complet

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'opérateur de machinerie lourde selon la résolution 22-04-116;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise l'embauche de Adam Simard au poste d'opérateur de machinerie lourde et ce, à partir du 3 mai 2022, aux conditions de la convention collective syndiquée en vigueur.

ADOPTÉE

22-05-130 5.4 Délégation à l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie à Gaspé

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil mandate la conseillère MYRIAM BELLEY pour représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Monts lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra à la Gaspé, le mercredi 25 mai 2022.

ADOPTÉE

22-05-131 5.5 UMQ- programme d'assurances des OBNL

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable et compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

CONSIDÉRANT que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que ce Conseil autorise la municipalité de Sainte-Anne-des-Monts à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité ;

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

N° police	Nom	Adresse
OSBL-0103080	Club de ski de fond Les Lynx	lot 4325529 43 rue des Pinsons Ste-Anne-des-Monts, G4V 2B2
OSBL-150342	Maison des jeunes de Sainte-Anne-des-Monts	194 boulevard Ste-Anne ouest Sainte-Anne-des-Monts
OSBL-0102736	Convergence, Service d'aide aux hommes de la Gaspésie	526, 1ere Avenue Ouest
OSBL-0102737	Enfantaisie Haute-Gaspésie	21 rue du Fleuve
OSBL-0102765	Les Bouts de papier de la Haute-Gaspésie	48B, 3e Avenue Ouest
OSBL-0102871	Société art et science pour la Nature	218, 1re Avenue Est
OSBL-0102903	Les Productions de la Salle Comble	120, 7e Rue Ouest
OSBL-0102976	Nourrisson-Lait Haute-Gaspésie	50-B rue belvédère
OSBL-0103019	Centre d'action bénévole des Chic-Chocs	230, route du Parc, bureau E-207
OSBL-0103020	Chambre de commerce de la Haut-Gaspésie	96, Boulevard Sainte-Anne Ouest
OSBL-0103056	Comité d'aménagement, de développement durable, environnemental et culturel (CADDEC)	6, 1ere Avenue Ouest
OSBL-200161	Club des 50 ans + Des Monts	134-11E Rue Ouest
OSBL-200374	Société d'histoire de la Haute-Gaspésie	5B, 1re Avenue Ouest
OSBL-200621	École de musique Miransol Inc.	6, 1re Avenue Ouest, bureau 12
OSBL-200890	Choc Événements	96 boul. Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts
OSBL-200916	Groupe action sociale et psychiatrique des monts	205 7 eme rue ouest
OSBL-201174	Partagence	230, route du Parc, suite E-325
OSBL-201229	CLUB DE GOLF LE GASPESIEN	40 ,RUE 28E OUEST
OSBL-202011	Carrefour-Ressources	50, 1ère rue Ouest
OSBL-202239	Chevaliers de Colomb de Tourelle Conseil 6604	167 rue des Chevaliers
OSBL-202558	Nourrir notre monde Haute-Gaspésie	9, avenue du Phare

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 31 mars 2022

Les états financiers au 31 mars 2022 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

22-05-132

6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 mars 2022

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de mars 2022, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

22-05-133

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 30 avril 2022

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 35 581 à 35 620, pour un montant de 524 965,61 \$.
- les comptes à payer, chèques n^{os} 35 621 à 35 734, pour un montant de 774 033,85 \$
- pour un total de 1 298 999,46 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

22-05-134

6.4 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs:

500 \$ au CADDEC pour la conception et la fabrication de panneaux de sensibilisation qui seront installés avec les cendriers disposés à travers la ville;

448,40 \$ à l'école de musique Miransol pour le spectacle de fin d'année qui aura lieu à la Maison de la Culture de Sainte-Anne-des-Monts le 5 juin 2022;

500 \$ à Carrefour-Ressource pour une conférence le 19 mai sur la cuisine zéro gaspi et ses 1,2,3 vies, donnée par Florence Léa Siry.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2022

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 13 avril 2022, est déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

8.- Règlements

22-05-135 8.1 Adoption du règlement 22-928 concernant le code d'éthique et de déontologie des employées et employés de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du règlement et de sa portée, à savoir la mise à jour du code d'éthique des employés de la ville de Sainte-Anne-des-Monts suite à l'adoption du projet de loi 49;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 22 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 22 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la consultation des employés s'est déroulée du 4 au 8 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement 22-928 concernant le code d'éthique et de déontologie des employées et employés de la ville de Sainte-Anne-des-Monts soit adopté suivant sa forme et teneur.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

22-05-136 9.1 Autorisation de paiement facture 1691917 à Stantec pour la surveillance du chantier de la modification de l'intersection entre la 1^{re} Avenue Ouest et la 11^e Rue Ouest

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-282 concernant la demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que le montant alloué lors de la demande pour la surveillance des travaux était calculé selon 10 % de la somme totale des travaux prévus pour un montant de 180 775,00 \$;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de Stantec pour la surveillance de chantier est finalement prévue à 8 975,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture de Stantec Experts-Conseils ltée au montant de 330,90 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-39-711.

ADOPTÉE

22-05-137 9.2 Autorisation de paiement factures 60749384, 60745474 et 60754105 à Tetra Tech pour une étude de mise aux normes de la station d'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-169 donnant mandat à la firme de consultants Tetra Tech pour la réalisation d'une étude de mise aux normes

des stations de pompage d'eau potable sur tout le territoire de la Ville au montant de 47 290,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que cette étude a comme objectif de définir les priorités d'intervention sur le réseau de distribution d'eau potable et d'en estimer le coût à chacune des étapes;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces travaux pourraient être admissibles au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

CONSIDÉRANT qu'une programmation des travaux doit être déposée à la TECQ et que cette étude est nécessaire pour bien définir les futures demandes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement :

- de la facture 60749384 des honoraires professionnels de la firme Tetra Tech au montant de 12 504,70 \$ taxes incluses;
- de la facture 60745474 des honoraires professionnels de la firme Tetra Tech au montant de 3 313,00 \$ taxes incluses;
- de la facture 60754105 des honoraires professionnels de la firme Tetra Tech au montant de 7 861,42 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-54-711.

ADOPTÉE

22-05-138

9.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du MTQ - Demande de prolongation du délai de réalisation des travaux pour le projet de décohésionnement et renforcement de la route Lavoie (CZE33849)

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été obtenue au volet redressement du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du MTQ pour le projet cité en titre;

CONSIDÉRANT que les contrats pour les travaux de construction ont été octroyés pour le projet cité en titre en septembre 2021;

CONSIDÉRANT que pour plusieurs raisons hors de contrôle de la Ville, l'entrepreneur n'a pas été en mesure de réaliser les travaux prévus en 2021;

CONSIDÉRANT que la date limite de réalisation des travaux est d'un an à partir de la date de la lettre d'annonce du 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que nous envisageons que les travaux ne seront pas complètement terminés le 17 juin 2022 et qu'un délai supplémentaire est requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise le directeur des travaux publics à présenter une demande de prolongation de délai au ministère pour un report jusqu'au 31 décembre 2022;
- Que le directeur des travaux publics fournisse un nouvel échéancier au ministère pour la suite du projet et confirme son intention de terminer les travaux à l'intérieur de ce nouveau délai.

ADOPTÉE

22-05-139

9.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du MTQ- Demande de prolongation du délai de réalisation des travaux pour le projet - Planage et resurfaçage de la rue du Ruisseau (HND93683)

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été obtenue au volet redressement du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du MTQ pour le projet cité en titre;

CONSIDÉRANT que les contrats pour les travaux de construction ont été octroyés pour le projet cité en titre en septembre 2021;

CONSIDÉRANT que pour plusieurs raisons hors de contrôle de la Ville, l'entrepreneur n'a pas été en mesure de réaliser les travaux prévus en 2021;

CONSIDÉRANT que la date limite de réalisation des travaux est d'un an à partir de la date de la lettre d'annonce du 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que nous envisageons que les travaux ne seront pas complètement terminés le 17 juin 2022 et qu'un délai supplémentaire est requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise le directeur des travaux publics à présenter une demande de prolongation de délai au ministère pour un report jusqu'au 31 décembre 2022;
- Que le directeur des travaux publics fournisse un nouvel échéancier au ministère pour la suite du projet et confirme son intention de terminer les travaux à l'intérieur de ce nouveau délai.

ADOPTÉE

22-05-140

9.5 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien des chemins à double vocation

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021 en cours;

Routes	Municipalités	Volume estimé pour 2021 Mètres cubes	Longueur en mètres	Longueur en kilomètres
Route de l'Abîme	Sainte-Anne-des-Monts	Plus de 33 000 m ³ (> 1000 voyages)	6 396	6,4
Route de L'Enfant-Jésus	Sainte-Anne-des-Monts	Plus de 33 000 m ³ (>1000 voyages)	4 721	4,72
Route Lavoie	Sainte-Anne-des-Monts	Plus de 33 000 m ³ (>1000 voyages)	809	0,81
Rue du Verger	Sainte-Anne-des-Monts	Plus de 33 000 m ³ (>1000 voyages)	2 715	2,71

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnée, et ce, sur une longueur totale de 14,64 km.

ADOPTÉE

22-05-141 9.6 Programme d'aide à la voirie locale- volet redressement et accélération : Attestation de la fin des travaux pour le projet de l'intersection de la 1re Avenue Ouest et la 11e Rue Ouest (RIRL-2017-714B)

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 1^{er} juin 2021 au 25 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

22-05-142 9.7 Attestation de réalisation de travaux - Programme d'aide à la voirie locale 2021-2022 - Volet 8 : Entretien des routes locales

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 83 379 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la ville;

CONSIDÉRANT que les compensations supplémentaires versées en 2021-2022 par rapport à celles de 2020-2021 de 1 012 \$ doivent être affectées à des dépenses d'investissements admissibles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la ville, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

22-05-143 9.8 Achat d'une machine à pression sèche pour canalisation

CONSIDÉRANT que la machine à pression sèche de type ALKOTA modèle 2010 utilisée par le service des travaux publics doit être remplacée;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics a régulièrement besoin de procéder à des dégels dans des conduites d'égouts pluvial et sanitaire;

CONSIDÉRANT que l'équipement que la ville a dû louer en remplacement de sa machine à pression est disponible à la vente et les frais de location pourraient être déduits du prix de vente;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Stelem pour une machine à pression de marque ALTOKA 2019 avec remorque double essieux, génératrice Honda 5000 W et un réservoir d'eau 1000 L équipé d'un boyau dévidoir au montant de 17 750 \$ plus taxes soit 20 500 \$ moins les frais de location de 2 750 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'une machine à pression de marque ALTOKA 2019 avec remorque double essieux, génératrice Honda 5000 W et un réservoir d'eau 1000 L équipé d'un boyau dévidoir au montant de 17 750 \$ plus taxes.

Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

22-05-144

10.1 Mandat à Stantec -services professionnels en ingénierie pour la construction d'un pumprack

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Stantec pour préparer les documents sous forme d'un devis de performance pour l'aménagement d'un pumprack sur une surface d'accueil d'environ 2 300 mètres carrés;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'offre de service de Stantec, au montant de 21 396 \$ plus taxes pour préparer les documents sous forme d'un devis de performance pour l'aménagement d'un pumprack et la surveillance de chantier.

Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03 310 80 723.

ADOPTÉE

22-05-145

10.2 Participation financière pour l'achat d'une enseigne lumineuse à la Maison de la Culture conjointement avec Les Productions de la Salle Comble

CONSIDÉRANT que l'enseigne lumineuse installée à la Maison de la culture par Daktronics Canada en 2009 ne fonctionne plus depuis plusieurs mois et que, malgré plusieurs appels, il n'a pas été identifié par le service à la clientèle dorénavant exclusivement anglophone;

CONSIDÉRANT que Monique Champion a entrepris des démarches pour connaître le nom d'un autre entrepreneur et a obtenu une soumission de LibertéVision;

CONSIDÉRANT que la compagnie propose 2 grandeurs d'écran incluant l'installation, l'une avec une surface d'affichage de 1 920 mm x 960 mm pour un montant de 29 019 \$ (taxes non comprises) et l'autre avec une surface d'affichage de 2 240 mm x 1 280 mm pour un montant de 40 239 \$ (taxes non comprises);

CONSIDÉRANT que les Productions de la Salle Comble agiront comme partenaires sur le projet pour un montant de 12 000 \$, incluant l'aide financière de 10 000 \$ qui leur est accordée par le CLD;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission n° 1033765B de LibertéVision pour l'implantation d'une enseigne lumineuse

extérieure pour un montant de 46 264,19 \$ (taxes comprises), incluant un dépôt de 16 000 \$.

Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

22-05-146 10.3 Achat d'un câble pour la remontée mécanique du Centre de plein-air

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LEVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat et l'installation d'un câble pour la remontée mécanique du centre de plein-air auprès de Les Entreprises Jean-Guy Senez Inc pour la somme de 31 540 \$ plus taxes.

Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

11. Incendie

22-05-147 11.1 Autorisation d'achat d'un camion plate-forme pour le service incendie

CONSIDÉRANT que le camion plate-forme utilisé par le service incendie est un modèle 2002 et qu'il est en fin de vie;

CONSIDÉRANT que le délai de livraison étant de 10 mois, il y a lieu de procéder immédiatement à la commande du camion selon le prix fournis par Armand Automobiles soit 79 200 \$ taxes incluses pour le 3500;

CONSIDÉRANT que cette camionnette devra également être équipée d'un système mini lift et d'une plate-forme en aluminium pour un coût approximatif de 16 700 \$ plus taxes selon l'estimation de Cam-Concept déposée au dossier.

CONSIDÉRANT que l'association des pompiers annemontois a confirmé sa participation financière pour l'achat du camion plate-forme pour la somme de 30 000 \$ qui sera versée sur 3 ans à raison de 10 000 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Armand Automobiles pour un montant maximum de 68 750 \$ plus taxes pour l'achat d'un camion plate-forme 3500 *tradesman* cabine d'équipe 4.

Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

22-05-148 **13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÉNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE
